Université de Paris

PROCES - VERBAL DES RESULTATS DES DEPOUILLEMENTS RELATIF A L'ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS AUX COMMISSIONS RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE DES TROIS FACULTES
ET
A L'ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS A LA COMMISSION FORMATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA FACULTE DES SCIENCES

Scrutin des 20 et 21 novembre 2019

La présidente d'Université de Paris,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université de Paris et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté n°2019-23 du 24 octobre 2019 relatif à l'élection partielle des représentants des étudiants aux commissions recherche du conseil académique des trois facultés et à l'élection partielle des représentants des étudiants à la commission formation du conseil académique de la faculté des Sciences ;
Vu l'arrêté n°2019-26 du 15 novembre 2019 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection partielle des représentants des étudiants aux commissions recherche du conseil académique des trois facultés et à l'élection partielle des représentants des étudiants à la commission formation du conseil académique de la faculté des Sciences ;
Vu l'ensemble des procès-verbaux de résultats du scrutin des 20 et 21 novembre 2019.

Les résultats du scrutin des 20 et 21 novembre 2019 sont les suivants :

ARTICLE 1 - FACULTE DE SANTE

1.1 - Pour l'élection à la commission recherche de la faculté de Santé d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant) :

	Au titre du collège Etudiants
Sièges de titulaire à pourvoir :	2 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	513
Nombre / pourcentage de votants :	10 / 1,95 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	10
Quotient électoral :	5,00

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Bouge ton doctorat avec les Cartésiens et l'AGEP »	10	2	0	2

ARTICLE 2 – FACULTE DES SCIENCES

2.1 – Pour l'élection à la commission formation de la faculté des Sciences d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant) :

	Au titre du collège Etudiants
Sièges de titulaire à pourvoir :	2 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	9 688
Nombre / pourcentage de votants :	600 / 6,19 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	13
Suffrages valablement exprimés :	587
Quotient électoral :	293,50

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes assos »	504	1	1	2
Liste : « Étudiant-e-s solidaires pour une université libre, ouverte et émancipatrice »	83	0	0	**0**

2.2 – Pour l'élection à la commission recherche de la faculté des Sciences d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant) :

	Au titre du collège Etudiants
Sièges de titulaire à pourvoir :	2 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	678
Nombre / pourcentage de votants :	31 / 4,57 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages valablement exprimés :	30
Quotient électoral :	15

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Bouge Ton Doctorat avec Les Cartésiens et l'AGEP »	13	0	1	1
Liste : « Étudiant-e-s solidaires pour une université libre, ouverte et émancipatrice »	17	1	0	1

ARTICLE 3 – FACULTE SOCIETES ET HUMANITES

3.1 – Pour l'élection à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant) :

	Au titre du collège Etudiants
Sièges de titulaire à pourvoir :	4 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	712
Nombre / pourcentage de votants :	28 / 3,93%
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	28
Quotient électoral :	7

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Bouge ton doctorat avec les Cartésiens et l'AGEP »	12	1	1	2
Liste : « Doctorant-e-s Solidaires »	16	2	0	2

ARTICLE 4 – La présidente et le directeur général des services préfigurateur d'Université de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 28 novembre 2019

La présidente



Christine CLERICI

Transmis au rectorat le 29 NOV. 2019
Affiché le :
29 NOV. 2019